

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 09

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 27

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

10/02/2026

25 présent(e)s : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. Nicolas VERGUET. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : MM. BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, LOMBARD Daniel, Mmes YACONO Céline, FERRARI Myriam. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Murielle, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

09 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, M. LECOCQ Pascal, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe.

**OBJET : MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE
PAIEMENT – LOCAL JEUNES DE SAINT GENIX SUR GUIERS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article l'article L5217-10-7 du CGCT;
- Vu le projet de budget 2026 et l'exécution 2025,
- Vu la délibération n° 2024_03_26_37 de mise en place de l'AP/CP ;
- Vu la délibération n° 2025_03_25_22 de mise à jour de l'AP/CP ;
- Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes Val Guiers ;

Les éléments suivants sont rappelés à l'Assemblée :

Pour mémoire voici l'AP/CP modifiée en mars 2025 :

LOCAL JEUNES SAINT GENIX SUR GUIERS	Total AP	CP1	CP2	CP3	CP4
		2024	2025	2026	2027
	654 300.00	8 865.60	45 000.00	380 000.40	220 434.00

Les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ont été résiliés durant l'année 2025 par délibération du Conseil Communautaire.

Il convient donc de clore financièrement et administrativement ce dossier durant l'année 2026.

Afin de tenir compte de ces évolutions, il est proposé de modifier l'AP/CP dite de « projet » de la façon suivante :

LOCAL JEUNES SAINT GENIX SUR GUIERS	Total AP	CP1	CP2	CP3	CP4
		2024	2025	2026	2027
	63 865.60	8 865.60	-	55 000.00	-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 27 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **DÉCIDE** de la modification de l'AP/CP relative au local jeunes de Saint Genix Sur Guiers d'un montant total prévisionnel à ce jour de 63 865.60 € ;
- **DÉCIDE** de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

LOCAL JEUNES SAINT GENIX SUR GUIERS	Total AP	CP1	CP2	CP3	CP4
		2024	2025	2026	2027
	63 865.60	8 865.60	-	55 000.00	-

➤ **MANDATE** le Président pour réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tous documents utiles.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/03/2026,

Le Président,
 Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
 Georges CAGNIN

